

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/01/2020 Dernière révision : 01/01/2023
	Titre : POLITIQUE MONDIALE ANTITRUST ET DE CONCURRENCE LOYALE	Page 1 sur 4
Département/Auteur : Service juridique PepsiCo		

La Politique mondiale antitrust et de concurrence loyale de PepsiCo établit des directives visant à prévenir les violations des lois antitrust ou des lois sur la concurrence internationales par notre Société ou nos employés, et à préserver la concurrence loyale et l'innovation sur le marché.

En plus de respecter la présente Politique, vous devez également respecter les lois locales et les politiques locales antitrust et sur la concurrence loyale, selon les consignes les plus restrictives.

Champ d'application

La présente Politique s'applique à tous les employés de PepsiCo dans le monde, y compris aux employés des filiales consolidées de PepsiCo.

Exigences

- Les employés de PepsiCo doivent systématiquement respecter les lois antitrust et les lois sur la concurrence loyale et consulter le service juridique en cas de problème de concurrence.
- Vous ne devez jamais accepter, signaler ou coordonner avec des concurrents (par écrit ou officieusement) pour fixer des prix ou des résultats, attribuer des marchés, coordonner des activités d'achat ou participer à des activités anticoncurrentielles (voir les exemples ci-dessous).
- Vous ne devez également jamais discuter de ces types d'activités ni partager des informations sensibles sur le plan concurrentiel ou autrement confidentielles de PepsiCo avec des concurrents ou d'autres tiers.
- Vous ne devez également pas autoriser ou permettre à un tiers de s'engager dans un comportement qui enfreindrait les lois antitrust, les lois sur la concurrence loyale ou la présente Politique.

Exemples d'activités anticoncurrentielles interdites	
Fixation des prix : accepter ou se coordonner avec un concurrent pour augmenter, baisser ou stabiliser les prix actuels ou futurs, d'autres termes concurrentiels ou des coûts (dont les salaires)	Abus de position dominante : utiliser de manière inappropriée une position dominante sur le marché, notamment pour imposer des conditions aux clients (p. ex. : prix, remises)
Division du marché ou répartition des clients/employés : coordination avec les concurrents pour se répartir les clients, territoires, marchés ou employés.	Pratiques d'achat inappropriées : utiliser son pouvoir d'achat pour influencer les prix du marché, « accaparer » le marché, priver les concurrents des produits, etc.
Accords contraignants : exiger d'un acheteur qu'il achète un certain produit (dont il n'a pas nécessairement besoin) afin de pouvoir acheter un autre produit	Boycotts de groupe : se mettre d'accord avec des concurrents pour qu'ils ne travaillent pas avec certains particuliers ou certaines entreprises
Trucage d'offres : coordonner les activités d'appel d'offres avec des concurrents	Restriction de production : réduire ou restreindre notre production ou notre capacité afin de facturer des prix plus élevés aux clients

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/01/2020 Dernière révision : 01/01/2023
	Titre : POLITIQUE MONDIALE ANTITRUST ET DE CONCURRENCE LOYALE	Page 2 sur 4
Département/Auteur : Service juridique PepsiCo		

Informations confidentielles

Les informations confidentielles de PepsiCo comprennent, sans s'y limiter, les informations existantes ou futures sur les éléments suivants :

<input checked="" type="checkbox"/> Prix (y compris remises, rabais, indemnités) <input checked="" type="checkbox"/> Ventes (p. ex. : processus d'appel d'offres ou d'offres ou conditions d'accord avec les clients, y compris les calendriers d'investissement marketing et promotionnels) <input checked="" type="checkbox"/> Informations financières (p. ex. : données sur les bénéfices et pertes, coûts, informations sur le bilan, la marge ou les coûts, y compris les accords avec les fournisseurs)	<input checked="" type="checkbox"/> Stratégie (p. ex. : innovation produit, plans marketing ou ventes, politiques de recrutement/fidélisation) <input checked="" type="checkbox"/> Technologie et capacités en matière de recherche, développement, production et chaîne d'approvisionnement <input checked="" type="checkbox"/> Rémunération des employés (p. ex. : salaires, avantages sociaux)
---	--

Directives supplémentaires : Règles de discussion

Les discussions impliquant ou concernant la concurrence ou nos concurrents sont également soumises aux exigences et restrictions suivantes :

La discussion implique...	Règles/Restrictions		
Informations confidentielles	Ne discutez jamais d'informations confidentielles de PepsiCo avec les concurrents	Ne discutez pas d'informations confidentielles en public	Si vous obtenez des informations confidentielles sur un concurrent, ne les utilisez pas et contactez immédiatement le service juridique
Association professionnelle, consortium d'entreprises ou réunions de gestion de catégorie	Suivez systématiquement l'ordre du jour et évitez tout sujet sensible	Conservez les comptes rendus de réunion (si la politique locale l'exige) et évitez les discussions privées	Si les prix, coûts ou autres conditions concurrentielles sont discutés, quittez rapidement la pièce et contactez immédiatement le service juridique
Analyse comparative / Collecte d'informations concurrentielles	Vous pouvez recueillir des informations publiques (p. ex. : publiées en ligne ou dans d'autres médias)	Interdiction d'avoir des conversations directes d'analyse comparative avec les concurrents (y compris sur les avantages sociaux)	Le « benchmarking aveugle » par le biais d'un tiers peut être autorisé ; contactez le service juridique

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/01/2020 Dernière révision : 01/01/2023
	Titre : POLITIQUE MONDIALE ANTITRUST ET DE CONCURRENCE LOYALE	Page 3 sur 4
Département/Auteur : Service juridique PepsiCo		

La discussion implique...	Règles/Restrictions	
		ou les salaires des employés)

De plus, évitez tout langage pouvant être considéré comme « anticoncurrentiel » (p. ex. : « anéantir/détruire/bloquer la concurrence », « obstacles à l'entrée », « gagner à tout prix »).

Demandez conseil sur les pratiques commerciales potentiellement risquées

Consultez votre service juridique local sur les pratiques commerciales suivantes qui peuvent soulever des problèmes de droit sur la concurrence :

<input checked="" type="checkbox"/> Accords de vente ou d'achat exclusifs <input checked="" type="checkbox"/> Restrictions sur les prix de revente ou prix annoncés des produits PepsiCo (remarque : illégal dans de nombreux pays) <input checked="" type="checkbox"/> Achat conjoint ou recherche et développement avec un concurrent ou un client <input checked="" type="checkbox"/> Regroupement de biens ou de services <input checked="" type="checkbox"/> Remises de consommation ou incitations de fidélité non standard <input checked="" type="checkbox"/> Demandes d'informations non publiques sur le marché de la part de clients <input checked="" type="checkbox"/> Accords de non-sollicitation, de non-embauche ou de non-concurrence, formels ou informels <input checked="" type="checkbox"/> Activités impliquant ou suggérant une prise de décision conjointe avec un concurrent ou un fournisseur <input checked="" type="checkbox"/> Toute pratique de vente ou d'achat pouvant être considérée comme discriminatoire ou limitant la concurrence loyale

Coordonnées

- Pour toute question ou pour signaler une violation de la présente Politique, des lois locales ou des réglementations sur la concurrence, veuillez contacter votre service juridique local.
- Vous pouvez également soulever vos préoccupations en utilisant notre [Speak Up hotline](http://www.pepsicospeakup.ethicspoint.com) (<http://www.pepsicospeakup.ethicspoint.com>), qui peut être utilisée de manière anonyme lorsque la loi l'autorise. PepsiCo interdit toute forme de représailles contre toute personne qui, de bonne foi, signale en interne une violation présumée de la loi ou du Code de conduite, signale une violation de la loi aux autorités du gouvernement ou coopère à une enquête sur une violation potentielle.

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/01/2020 Dernière révision : 01/01/2023
	Titre : POLITIQUE MONDIALE ANTITRUST ET DE CONCURRENCE LOYALE	Page 4 sur 4
Département/Auteur : Service juridique PepsiCo		

Tout employé de PepsiCo qui violerait la présente politique peut être soumis à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.